

Commune de St Julien

437

Situation. La commune de St Julien est située sur la plaine de la Garonne, rive gauche. Elle fait partie du canton de Pieux, de l'arrondissement de Muret, du Département de la H^{te} Garonne.

Limites. Elle est limitée: au nord, par les communes de St Elix et de Salles; à l'est, par celles de Pieux et de Contes; au sud, par celle de Carriès; à l'ouest, par celle de Lardanet.

Etendue. Son étendue est de 816 hectares appartenant absolument à l'agriculture.

Distances. Le village est à une distance de 4^{1/2} km du ch. l. du canton, à 50 km du ch. l. de l'arrondissement, à 50 km du ch. l. du Département.

Description physique du pays. Son entier territoire est très uni et pluvieux. Le sol est sec et graveleux.

Richesse du sol. Le sol est très fertile et bien cultivé en totalité; pas de frêches, pas de friches. On y voit de belles vignes, de riches prairies artificielles et naturelles, de magnifiques champs de blé. On rencontre, à de rares intervalles quelques parcelles isolées plantées en maïs ou en pommes de terre.

1 hectare de vigne donne en moyenne 24th l.

1 hectare en blé donne en moyenne 16th l.

1 hectare de prairie donne en moyenne 38 quintaux métriques.

Cours d'eau. La commune est arrosée, du sud au nord, par la Garonne qui commence à devenir navigable à 8^{km} en amont.

La plus grande crue de ce fleuve, lors de la terrible inondation de 1875 (33-34 juin) est arrivée à une hauteur de 7^m 24.

Canaux. Le canal d'irrigation de St Martory arrose une partie du territoire de la commune. Le terrain sec et graveleux demandant l'eau d'une manière fréquente

Mr
4°

437

2
ce canal rend des éminents services

Altitude - La commune est située à une hauteur de 220.

Climat - Humide

Vents - Le vent d'autan ou d'ouest y souffle parfois avec violence; il amène généralement la pluie. Les agriculteurs aiment à le voir souffler vers le mois de Mai, parce que d'abord, comme vent chaud il est très favorable au développement de la vigne et plus tard à la maturité du raisin. Le vent du nord s'y fait aussi sentir; il est bien moins fort que le précédent, mais beaucoup plus froid.

Température - La température y est bonne. En hiver la neige y séjourne très peu.

Salubrité - Le pays est très sain

Chiffre de la population - La population de la commune, qui a été en 1820 de 386 habitants, en 1846 de 459 habitants, en 1876 de 406 h. est retombée en 1881 à 396. Si en 1846 à 1876 n'est pas aussi considérable comme il le paraît à première vue, si on considère que 100 hectares du territoire furent, en vertu de la loi de 1808, annexés à la commune, pour être annexés au territoire de St-Elix. Sur ce territoire se trouvant une vingtaine de maisons habitées par 300 Communards. Le chiffre de la population, d'après le simple statistique ci-dessus, n'a pas subi de changements importants on pourrait dire qu'il reste presque constant. Il ne me semble pas qu'il puisse diminuer, si je considère que le sol est fertile à St-Julien, et que ses rendements magnifiques récompensent assez bien son propriétaire. Il y a bien de temps à autre quelques immigrations vers la grande ville, mais le propriétaire pourra faire un effort en vue de l'augmentation du salaire du ouvrier et ainsi le retenir. Quelque chose a même été fait dans ce sens, et toujours lui l'ouvrier jouit d'une situation relativement bonne. Cependant le manque de bras se fait parfois sentir, et cela aux époques

3
Des grandes bravaux. Que serait-ce si l'y avait encore
diminution dans la population! L'agriculture agoniserait dans
un pays si bien partagé que St-Julien! Ce n'est pas possible,
ce qui me fait dire que la population ne saurait diminuer.
Division en sections, hameaux, quartiers.

La Commune de St-Julien n'a pas de hameau; elle n'est
pas divisée en sections. La population agglomérée compte
292 habitants. La population éparsse, répartie entre les
diverses métairies, est de 104 habitants, ce qui élève le
chiffre de la population à 396 hab. L'unique agglomé-
ration au village, compte 91 maisons, 94 ménages. Les
maisons éparses sont au nombre de 29 dans lesquelles on
compte 30 ménages.

Organisation municipale. La commune nomme 10
Conseillers municipaux qui procèdent à leur tour à l'élection
du Maire et d'un adjoint aux dernières élections du 4
Mai 1884. M. Bordes Francais, propriétaire, fut élu maire
et M. Tareuille Charles, négociant, adjoint.
Le garde-champêtre est le seul fonctionnaire municipal
de la commune de St-Julien.

Comment la commune est-elle desservie pour les cultes,
pour les postes et télégraphes.

L'entière population de St-Julien appartenant au culte
catholique, la commune est desservie par un prêtre. Elle
est desservie pour les postes et télégraphes par le bureau
de Rieux. Elle fait aussi partie de la perception de Rieux.

Valeur du centime. La valeur du centime au principal
des quatre contributions directes est de 44.96. Les revenus
ordinaires s'élèvent à 535.

Productions, quantités, culture principale.

La principale culture est celle de la vigne qui occupe
actuellement, à elle seule, environ la moitié du territoire
(406^{hect.}). Elle produit en moyenne 3600^{lit.}. Viennent ensuite

celles du blé et celles du sainfoin qui en occupent environ
 $\frac{1}{4}$ (200^{hect.}) Chacune et qui produisent en moyenne, la 1^{re}
3200^{lit.} et la 2^e environ 7600 quintaux métriques.

Phylloxera. Le Phylloxera a fait son apparition dans
la commune. Il y a trois ou quatre ans. Des taches ont
été constatées à trois endroits différents en 1874. A ce
moment, 40 ares environ étaient atteints. A l'heure actuelle
on n'en compte pas plus de 60 ares. Les ravages du mauvais
insecte ne sont pas encore considérables, ni les progrès très
forts. Un seul propriétaire l'a traité au sulfure & carbone
mais le mal n'a été ni guéri ni atténué, il a progressé
quand même.

Animaux, troupeaux divers, chasse, pêche.

Les propriétaires et agriculteurs tiennent les animaux
(bœufs et chevaux) dont ils ont besoin pour leurs travaux agricoles.
Ils ne se livrent ni à l'élevage ni à l'engraissement. On ne fait
en compte dans la commune environ 300 moutons que
l'on engraisse. Il y a aussi une quinzaine de pourceaux paillardiers.

St-Julien n'est pas un pays de chasse, le gibier, excepté
la caille, y est assez rare.

On ne s'y livre pas non plus à l'industrie de la pêche.
Les habitants ayant tout leur temps pris par leurs
travaux agricoles qui leur rapportent davantage.

Il existe dans la commune deux moulins hydrauliques
sur la Garonne.

Voies de communication. — La commune est favorisée
sans le rapport des voies de communication; elle est
desservie par les chemins suivants:

1^{er}. Chemin de grande Commune n° 19 de Betchat (Ariège)
à Rieux. 2^e par le chemin d'intérêt commun n° 20
du Tausseret à St-Julien, par Carlanet. 3^e Chemin
d'intérêt commun n° 21, du Tausseret à St-Julien, par
St-Ely. 4^e par le Chemin d'intérêt commun n° 22 de St-Julien à Carlanet.

5
Pont. - Un pont suspendu sur la Garonne (chemin de grande communication n° 219) qui établit une communication entre Rieux et Carriès par St-Julien. La construction de ce pont date de 1841. Il fut emporté par la terrible inondation de 1875, et fut reconstruit en 1878. Avant 1841, le passage de la Garonne se faisait au moyen d'un bac. De même de 1875 à 1878.

Chemin de fer - La commune est desservie par la voie ferrée (ligne de Toulouse à Bayonne). Une station de 3^e classe existe dans la commune, elle est située à 2 ^{km}/₂ du village. Il n'y a ni voitures ni diligences pour communiquer avec le ch. l. Du Cantou qui n'est d'ailleurs qu'à une distance de 11 ^{km}/₂. On communique avec le ch. l. d'arrondissement et le ch. l. du Département par le chemin de fer.

Industrie, commerce - Le pays est essentiellement agricole, pas d'industrie, pas de commerce. Il n'y a pas de foires dans la localité. Les habitants de St-Julien se rendent habituellement aux foires de Fusteret et de Carriès pour l'achat ou la vente des bestiaux, à Carriès pour la vente du blé. Le vin et l'herbe se vendent dans les lieux où des marchands se rendent pour acheter et vendre.

Mesures locales - Les mesures de St-Julien, sont celles du système métrique. Cependant on parle encore, pour la terre, de sétérée et de mesure. La sétérée vaut 37^m 92, la mesure en est le 1/2. Pour le vin on parle encore du charqui vaut 6 H.

— Historique de la commune —

Il n'existe dans les archives de la mairie aucune pièce pouvant servir à établir l'histoire de la commune. Je vais reproduire ci-après, et textuellement, la page qu'Ernest Rothbach consacre à St-Julien dans son ouvrage intitulé : Itinéraire des chemins de fer pyrénéens (ligne de Toulouse à Montrejean et de Toulouse à Foix).

Le 22^e jour du mois d'Aoust, je me trouvais en me
levant la tête fort pesante, et attribuant cela au branc que
j'avais pris le jour précédent je crus que le plaisir que
j'aurais à la campagne dissiperoit cette indisposition: je partis
donc avec mes gens le premier lieu que nous traversâmes
est une vallée des plus petites que nous ayons jamais vue
et des plus mal basties, appelée St-Julien. (1) elle est
assise sur le bord de la rivière de Garonne à une petite
lieue au-dessus de Pieix du côté de Guyenne, elle est en
vue de cette ville et d'une des plusieurs châtellenies
(2) dont la juridiction de Pieix est composée. Il y a quelques
restes d'un vieux chateau basti de briques, fort petit et fort
étroit, une petite anse carrée du côté de la campagne et
une autre avec quelques petits bâtiments du côté de la ville.
Le seigneur de la Rivière, aîné de celui qui est enseigne des
murs que faire, en est capitaine... Il y avait autrefois un
pont, à ce que l'on m'a dit; mais comme la rivière s'est
plusieurs fois emportée, les habitants, de l'autant de dépenses
qu'il leur causait un pain de réparer ou faire rebâtir,
y ont établi un barge dans lequel nous passâmes la rivière.

Depuis que M^r de Trévise écrivait ces lignes le
petit bourg de St-Julien n'a fait qu'enrichir de plus
en plus ses anciennes traditions féodales. Ses murailles
étendues par Comminges, ses vieilles portes qui surmontait
encore au XVII^e siècle d'énormes contreforts chargés de quatre
amandres en sautoir (3) ont tenu à l'abri de la ruine, on est
resté de l'humble capitale commingaise qu'une assez longue
rue aux maisons de briques et de galets, reliée aux bords
de la rivière et aux maisons de la rive droite par un pont
suspendu de construction récente, qui établit une communi-
cation directe entre Pieix et Cazères.

A l'entrée de la commune et sur la limite ou frontière de

(1) Le nom de St-Julien évaque
de Cordes au 12^e siècle

(2) Le pays de Comminges comprenait
8 châtellenies: Muret, Samatan,
Isle-en-Godon, St-Julien,
Auvignac, Salies, Aspet et
Fronsac

(3) Les Commingois pour se faire
corriger et rendre plus sages ont promis
pour leurs amonitions quatre
amandres en sautoir, ce qui se voit es
portes de Muret et St-Julien (Hist.
de Languedoc, Béarn et Navarre
richement recueillie par M.
Pierre Olhagaray, historien
du roy - Paris 1609).

7
St^e Elie, un vestige encore au bord de la rive de l'est,
une pyramide en pierre marquant les confins de la Guyenne
et du Langue doc.

Avant la réunion du pays à la couronne, les Comtes
de Comminges possédaient à St-Julien, à titre de propriété
personnelle, un château fortifié où ils se faisaient représen-
ter par un Gouverneur. Au XV^e siècle, ils y battaient
monnaie. On vient de faire tout à l'heure qu'il est devenue
la citadelle sans Louis XIV. Ce n'est qu'un tant que vers
le siècle suivant, peu d'années avant la révolution, que
l'on prit parti de n'y plus nommer de Gouverneur.

En 1773, on retrouve dans l'état militaire de France, au
chapitre des gouvernements particuliers de Guyenne et de
Gascogne un officier pourvu de ce titre, M^r de Castellas,
Chevalier de la Rivière, capitaine chancelier. Huit ans
après, probablement à la mort du titulaire, la charge dispa-
rait sans laisser de traces. Le ministère avait fini par se lasser
de donner un Gouverneur à des ruines; dès ce moment, St-
Julien n'est pas plus de chancelier que de château.

Quelques souvenirs historiques se rattachent à celui-ci. Ce
fut dans cette prison (fort petite et fort étroite) que se vit
Pictet pendant de longues années, au XV^e siècle, la dernière
Comtesse de Comminges.

La Comtesse Marguerite eut, sans contre dit, une des
existences les plus romanesques de son temps. Le mariage
du Comte de Comminges, elle épousa d'abord, à 17 ans, le
Comte Jean d'Armagnac et lui fit donation de toutes ses
possessions, en échange de 146000 d'or qu'elle lui devait.
Quatre années après elle demeura veuve, mère de deux
filles, et ne se donna pas à se remarier avec le Comte de Forciac,
mais ce gentilhomme avait 29 ans de moins qu'elle.
Elle le traita comme un enfant, et, tandis qu'il se retirait
chez son père, elle confia le gouvernement du Comté au

3
Seigneur de Fontailles. Le pauvre Comte essaya
de guerroyer contre sa femme, ravagée quelques
châteaux dans la vallée de la Garonne, se fit prendre
et finit par mourir de misère dans un donjon de Bourgue,
après avoir eu les yeux brûlés devant un bûcher ardent.
Quelques années se passaient sans ce deuxième mariage.
Puis le 16 juillet 1419, des noces brillantes rassemblèrent
dans l'église cathédrale de Tournai toute la noblesse
du Comminges. Mathieu de Grailly, frère du Comte de
Foix, épousait sa cousine, âgée de cinquante-dix ans, par
permission expresse du Pape, et cette cousine n'était autre
que la Comtesse Marguerite. Mais cette fois, les rôles
changèrent. Devenu Comte de Comminges par contrat
de mariage, Mathieu de Grailly, que la destinée seigneur
prédisseur effrayait, se hâta de jeter sa femme en prison.
Il la fit errer tour à tour, pendant une vingtaine
d'années, de donjons en donjons, à travers les plus sombres
solitudes du Béarn, du Comminges et du pays de Foix
et de Tarascon. Du château de St-Julien et de St-
Marcel, de Foix et de Tarascon, les plaintes de la
captive arrivaient au roi de France. Charles VII lui
fit rendre la liberté, et, en reconnaissance de la protection
royale, en haine de son mari, annulant les stipula-
tions du contrat, la Comtesse Marguerite veilla le
roi de France son héritier. Quand elle se fut éteinte
à Fuchiers, âgée de 88 ans, Mathieu de Grailly essaya
de faire valoir ses premiers droits. Charles VII lui laissa
jusqu'à la mort. La jouissance des biens de la femme
en 1413, le Comte de Comminges fut vaincu à la couronne.
Louis XI en disputa pour deux fois pour quelques faveurs
obscur, puis le titre s'éteignit, et les domaines des anciens
Comtes héréditaires, firent partie intégrante de
la Guyenne.

Dans un ouvrage de M. J. V. Fons de Muret, ayant pour titre : notice historique sur l'arrondissement de Muret, nous avons pu recueillir les renseignements suivants :

S^t-Julien (villa de Sancti Juliano) était une des huit châtellenies du comté de Comminges. Elle comprenait S^t-Julien, Ch. L., S^t-Cépi, Gensac, S^t-Christaud, Le Plan, Cersac, Montleraud, Caffite, Lahitière, Montbrun, Morigon, Gaizens et Goutermisse. Le 21 avril 1644, pendant que le régiment de Montpallan y était en quartier d'hiver, une partie du village de S^t-Julien fut brûlée et plusieurs maisons démolies. Au nombre des habitations qui devinrent la proie des flammes, se trouva celle de Georges de Vaques, Seigneur de Montcastruc en Comminges. L'un des descendants de Paul de Vaques (Paul de Vaux), juge de Rieux, et qui fut capitaine de Carabins en 1460. La sépulture des membres de cette famille, fort ancienne dans le pays, était dans le chœur de l'église de S^t-Julien, du côté gauche. C'est au lieu de S^t-Julien que venait aboutir la voie romaine qui de Vernobolens (Verneuil) conduisant à Calagorrius des Carènes.

« De la station de S^t-Julien, située au nord-ouest du village, en regardant vers la droite, on aperçoit d'abord Carclaret, ancienne dépendance de la commanderie de Montsaunès (1), et au delà, sur les plateaux uniformes de la Luge, sont quelques débris de forêts reculant encore les pentes, la petite ville royale de Fauteret, une des vieilles communes du pays, organisée comme la plupart des paroisses, sous l'administration des Comtes de Carabuc (2). Renommée aujourd'hui sans doute le régime d'Alentour par l'importance de ses foires du mercredi et si affluant les produits agricoles de la Gascogne.

Mais l'œil quitte promptement les horizons de collines cultivées pour venir au devant des montagnes qui se rapprochent, et suivre les lignes de plus en plus accidentées

(1) Comme on le voit aux écussons de la milice du village commanderie de Montsaunès était encore en 1489, Seigneur spirituel de Carclaret. C'est lui qui était chargé de l'entretien de l'église. Il nommait le curé et la paroisse, et lui payait une pension de 38 livres par an. Les seigneurs se partageaient entre le commandeur et le chapelain. C'est le duc de Digne. En 1663 les seigneurs qui possédaient la commanderie de Carclaret s'élevaient à 13 personnes (Rapport des chevaliers de Malte chargés de la visite).

au S'encaissent déjà quelques rarissantes tableaux
de sommets.

Au fond de la vallée sont la gorge se rétrécit par
une rapide conversion ses hauteurs se turne gauches.
Le pic du Midi couronne les cimes; à gauche, les rochers
de Talamon remplacent se leurs sentinelles se chassent
les terrasses hautes de Garasac et au St-Christiane et
quelques sentinelles guerrières, faisant bonne contenance
malgré les siècles. Sur des crampes isolées. Semblent
protéger du haut de leur piedestal les rochers les vallées
plus fraîches et plus verdoyantes qui se déroulent au
dessous d'elles. C'est d'abord le château dominant le
St-Michel, puis la tour d'Austeing, fier souvenir de la
milice du comte, inébranlable au dessus de ses escarpements
sauvages, surveillant d'un œil la plaine que s'entre la montagne
et regardant quelque fois, par les beaux jours, au delà l'horizon
de la plaine, les clochers de Carcassonne, à demi noyés dans les
buis vagues du lointain; tours d'observation ou de défense,
premiers postes avancés de ces innombrables murailles ibériques,
celtiques, romaines ou féodales sont les lambeaux, minés par
le temps, brisés par les chèvres, surgissant se toutes parts,
au front des pics solitaires, et demeurent inexploités et
mystérieux comme les siècles qu'ils symbolisent.

Cependant que les profils du paysage deviennent plus accentués,
et la végétation plus rive, le sol s'élève sans cesse, traçant
l'air frais des montagnes, souffle au visage un air seuil
d'un pays nouveau, pays de légendes, de vieux usages, de
coutumes naïves, de coutumes traditionnelles dont les formes
subissent encore contre l'envahissement des modes civilisés,
régions intéressantes à bien des titres, où l'histoire semble
plus âpre et plus ferme, où les torrents commencent à bondir,
où les frimas sont durs et prolongés, les travaux des champs
difficiles et où de nouvelles cultures annoncent un nouveau climat.

Enseignement

La commune de St-Julien, out sa première école en 1837, école mixte dirigée par un instituteur. Jusque là l'inférieur des enfants étaient entièrement privés d'instruction, à l'exception toutefois des favorisés de la fortune. Le Curé d'une commune voisine (St-Eloi) apprenait, on a. t. on dit, à lire et à écrire à quelques enfants dont les parents étaient en état de payer une rétribution.

L'année de la création de l'école, le Conseil m^{al}, dans sa séance du 30 Mai, vote 3 centimes pour le traitement de l'instituteur. Cette imposition formait une somme de 183.75. Et comme ce traitement dérisoire avait été trop élevé, on ne vota plus, pour le même objet, à partir de 1841, 3 centimes, mais seulement une somme de 100 et une autre de 25 pour le logement personnel de l'instituteur (Délibération du 9 Mai 1841).

L'école était mixte, une directrice des travaux à l'ouvrage était nécessaire; il y en a eu une pendant 10 ans. Ces faits prouvant combien le Gouvernement l'alors, et partant les municipalités, se désintéressaient facilement des choses de l'enseignement. Si l'on peut en juger par la simple statistique ci-dessous, le nombre d'élèves est resté longtemps considérable à St-Julien.

Nombre de conjoints qui ont signé leur acte de mariage unan.

Années	Nombre de mariages	ont signé		n'ont pas signé		observations
		hommes	femmes	hommes	femmes	
De 1823 à 1833	34	6	1	28	33	
De 1833 à 1843	49	24	4	25	45	
De 1843 à 1853	49	20	7	29	42	
De 1853 à 1863	32	16	5	16	27	
De 1863 à 1873	39	23	19	16	20	
De 1873 à 1883	28	20	16	3	7	

Ces simples renseignements prouvant que l'enseignement a été en progressant, surtout pendant les six dernières années, et surtout chez la femme. Ce progrès, nous en espérons tous les jours la certitude, ira en s'accroissant, et bientôt nous aurons la douce satisfaction de constater que le nombre d'illettrés est réduit à néant. Il serait bien lui-même que celui sur l'obligation, qui existe sur le papier seulement, pour notre commune, fût mise en vigueur, non pas peut être d'une manière rigoureuse, mais au moins la rappeler de temps en temps aux indifférents, nous n'avons que des indifférents chez nous, pas un réfractaire, et leur montrer que l'on se préoccupe de leurs enfants.

La femme, d'après la simple statistique ci-dessus était encore plus en retard que l'homme. Mais cette inégalité, qui n'avait pas la raison d'être, a disparu. S'il y a eu des municipalités indifférentes aux choses de l'enseignement, nous devons rendre hommage à celles qui se sont succédé pendant les six dernières années, car elles ont prouvé qu'elles avaient à cœur la cause de l'enseignement populaire. Elles ont demandé la création, dans la commune, d'une école de filles qu'elles ont obtenue. Aujourd'hui la commune possède deux écoles, une spéciale aux garçons et une spéciale aux filles. L'école mixte a subsisté jusqu'en 1877. Le 1^{er} août de cette année a été nommée la 1^{re} institutrice, M^{me} Laurent. Jusqu'en 1878, la commune n'avait pas demandé d'école; elle possédait seulement une salle qui servait à la fois de salle de classe et de mairie. Le logement personnel de l'instituteur était lui-même. C'est cet état des choses s'est continué jusqu'en 1878, époque à laquelle l'instituteur a pu prendre possession de la nouvelle maison d'école que la commune a fait construire de ses deniers dans la proportion des deux tiers.

On n'a pas encore de maisons d'école pour les filles;

13
L'ancienne Salle de classe. Servant autrefois d'école mixte, est aujourd'hui la salle de classe des jeunes filles.

Elle n'est pas saignée; le mobilier scolaire laisse beaucoup à désirer; ces tables à plan horizontal en font encore partie.

La construction d'une maison d'école pour les filles est arrêtée en principe par le conseil de la municipalité actuelle. Le manque financier est le seul obstacle, et c'est par conséquent. Cependant les charges de la commune ayant diminué par suite du complet payement de la dépense occasionnée par la construction de la maison d'école des garçons, la municipalité est bien disposée à demander la construction d'une maison d'école pour les filles, dans un bref délai.

La maison d'école des garçons possède une belle salle de classe dont les dimensions sont les suivantes: long. 9^m 30, larg. 4^m 10, hauteur 3^m 75. Elle est planchéifiée à 6,500 par m² par étage. Elle est planchéifiée à l'aplomb.

Le logement personnel de l'instituteur est bien suffisant et fort convenable. Il consiste en 4 pièces: la cuisine, trois chambres à coucher et une pièce servant de débarras. La commune fournit aussi à l'instituteur, le mobilier personnel.

Le mobilier scolaire consiste en:

1^{re} 4 tables à plan oblique

2^{de} 2 tableaux noirs

3^{de} 1 bureau pour le maître

4^{de} 40 tableaux Derpelle

5^{de} 1 carte du département, 1 carte de France, 1 carte d'Europe, 1 mappemonde, 1 sphère, 1 tableau du système métrique

La maison d'école possède une cour murée, d'une superficie de 302^m 27 ares environ couverte d'une superficie de 13^m 27.

Fréquentation. - La fréquentation laisse à désirer; tous les mois nous avons à enregistrer des absences relativement nombreuses. Cela résulte en grande partie de l'indifférence

Des parents, de leur trop grande parcimonie, car si peu
qu'ils aient besoin de leurs enfants, ils les gardent chez eux.
Il serait bon, comme je le dis plus haut, que la loi sur l'obligation fût mise en vigueur.
Etat de l'instruction - La grande majorité des jeunes gens
sont un peu lire, écrire et à peine calculer. Ils ne savent
rien en histoire; les vertus morales et civiques font chez eux
trop souvent place à l'égoïsme, à l'envie, à la jalousie. Les
devoirs du citoyen, même. Les devoirs sont pour eux
méconnus pour la plupart.

Il me semble que l'enseignement par la conférence, le seul efficace, parce qu'il
est le seul praticable, pour des personnes de cet âge, produirait de très heureux résultats.
Institution des Scolaires - Le Conseil a voté, en 1884, une
crédite de 500 francs pour servir à la création d'une bibliothèque
scolaire. Cette bibliothèque, très jeune, il est vrai, mais fort
pauvre, compte à peine 26 volumes destinés à être prêtés
aux familles.

Il existe aussi une caisse des écoles. Le Conseil vote
annuellement à cet effet, une somme de 30 francs.

Traitement - Le traitement de l'institutrice actuelle est
de 1000 francs et cela après 12 ans de service y compris le temps
passé comme adjoint.

Le traitement de l'institutrice actuelle est de 800 francs
plus 50 francs comme étant comprise dans le second grade la
liste de mérite.

Le logement personnel de l'institutrice est bon; la
salle de classe des jeunes filles est malsaine; il y aurait
urgence à ce que la commune voulût bien s'imposer le
sacrifice de construire une maison d'école pour les filles.

A St-Julien, le 21 Mars 1885
L'Instituteur,

C. Baillet